[illegible]

MALADIE DE FOIE,

[illegible]

JAUNISSE,

FAIBLESSE CHRONIQUE OU NERVEUSE, MALADIE DE L'ESTOMAC ET TOUTES LES MALADIES PROVENANT DES ROGNONS [illegible]

DU FOIE ET DE L'ESTOMAC.

Telles que [illegible]

Les maladies ci-dessus peuvent être guéries d'une manière efficace par les

Célèbres Amers Allemands du Dr. HOOFLAND,

préparés par le

Dr. C. M. JACKSON,

No 120, rue Arch, Philadelphie.

L'influence de ces Amers sur les maladies ci-dessus n'est pas surpassée, ni même égalée, par aucune préparation aux Etats-Unis. Ce fait est prouvé par plusieurs guérisons qui ont été pratiquées dans des cas où d'habiles médecins n'avaient pu réussir.

Ces Amers sont dignes de l'attention des malades : ils possèdent de grandes vertus pour la guérison des maladies du foie et raffermissent les organes digestifs ; le goût en est, en outre, agréable.

Lisez et soyez convaincus.

Le Philadelphia Saturday Gazette parle ainsi des **Amers allemands du Dr Hoofland :**

"Il nous arrive rarement de recommander à la confiance et à l'appui de nos lecteurs ce que l'on appelle des Médicaments patentés. Aussi, lorsque nous appelons, dans les Amers allemands du Dr Hoofland, notre désir que le public sache bien que nous ne voulons pas parler de ces charlatans qui sont prônés chaque jour, mais d'un remède qui a été depuis longtemps [illegible] dont la réputation est établie depuis plusieurs années, qui est universellement approuvé, et qui a obtenu le cordial appui de la faculté."

Voici un extrait du Scott's Weekly du 24 août :

"Les Amers allemands du Dr Hoofland, préparés par le Dr Jackson, sont maintenant recommandés par quelques-uns des membres les plus distingués de la Faculté comme un remède d'une grande efficacité pour les faiblesses auxquelles les femmes sont sujettes. Les personnes dont la constitution est faible conviennent tous qu'ils sont employés avec succès [illegible]"

Autres preuves.

M. J. G. Moore, éditeur du Daily News, s'exprimait ainsi le 31 octobre :

Amers allemands du Dr Hoofland.—Nous faisons, en ce moment, l'essai de cette célèbre médecine, pour une maladie opiniâtre des entrailles, et nous pouvons répondre de son efficacité. Nous avons pris le contenu de deux bouteilles, et nous avons éprouvé plus de soulagement qu'ne nous en a procuré le traitement des médecins [illegible]

Hon. C. D. Hineline, maire de la ville de Camden, donne l'opinion suivante :

Amers allemands de Hoofland.—Un grand nombre d'éloges de ces Amers nous est tombé sous les yeux, et la source d'où viennent ces éloges nous a engagé à nous assurer de l'efficacité de cette médecine. Nous avons fait usage et nous devons dire qu'elle exerce une influence des plus bienfaisantes sur les maladies de foie et les organes digestifs [illegible]

Avis aux gens atteints de dyspepsie.

Au dépôt de médicaments allemands, No 120 rue Arch, une porte au-dessus de la rue Sixième, Philadelphie, et par les débitants en général dans toute l'Union.

En vente chez J. Wright & Co., No 151, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, et par les apothicaires dans toutes les parties des Etats-Unis.

11 déc—1an 3 f p s et camp

ESSENCE DE GINGEMBRE de la Jamaïque.

DE F. BROWN.

Cette essence est une préparation d'un mérite rare. Les vertus en sont incalculables pour les maux de ventre ordinaires, les crampes et coliques, et elle est souveraine pour tous les états d'affaiblissement des organes digestifs. L'efficacité de cette essence est fort surtout remarquée aux époques où le choléra sévit et pendant les maladies d'été auxquelles les enfants sont sujets.

AVERTISSEMENT.—Assurez-vous de l'authenticité de l'essence que l'on est préparé par F. Brown, à son dépôt de produits chimiques et pharmaceutiques, au coin N. E. des rues Cinquième et Chesnut, Philadelphie, à vendre par tous les pharmaciens bien connus aux Etats-Unis.

En vente chez J. WRIGHT & Co. **151**, rue de Chartres. 11 déc—1a

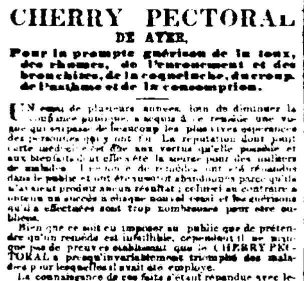

CHERRY PECTORAL DE AYER.

Pour la prompte guérison de la toux, des rhumes, de l'enrouement et des bronchites, de la coqueluche, du croup, de l'asthme et de la consomption.

Un espace de plusieurs années, loin de diminuer la confiance publique à l'égard de ce remède, que sa supériorité sur tous les autres remèdes du même genre [illegible]

Bien que ce soit au-dessus de notre pouvoir [illegible] CHERRY PECTORAL [illegible]

La connaissance de ces faits s'étant répandue avec le temps, le Cherry Pectoral est devenu d'un grand prix [illegible]

Le Cherry Pectoral est préparé par un habile chimiste [illegible]

Préparé et à vendre par JAS. C. AYER, Chimiste, Lowell, Mass.

En vente chez J. WRIGHT & Co., 151, rue de Chartres, N-Orléans

Agents pour la vente en gros et en détail. Et par les Pharmaciens dans tous les Etats-Unis. 16dec—3m an

LE RHUMATISME PEUT ETRE GUERI.

Nous avons maintenant à vendre le Célèbre Remède de Mortimore pour la GUERISON DES RHUMATISMES et la PURIFICATION DU SANG.

Ce SPECIFIQUE A ACQUIS UNE GRANDE POPULARITE partout où il a été introduit, comme étant le remède le plus efficace dans de semblables maladies. Il a déjà guéri des milliers d'individus affectés de cette infirmité sous toutes ses diverses formes [illegible]

Nous manquons de place pour une insertion publique [illegible]

Il existe beaucoup de témoins qui peuvent certifier que des milliers de cures ont été effectuées par ce merveilleux spécifique dans le courant de ces deux dernières années. Les propriétaires ont établi leur grand bureau central au No 1, rue Barclay (Astor House), à New-York. On remplira avec promptitude [illegible]

Le prix est de $1 la bouteille ou $10 pour trois bouteilles.

W. V. ALEXANDER & Co, New-York

A vendre par J. WRIGHT & Co, No 151, rue de Chartres, N. O.

Et par E. MACPHERSON, No 28, rue du Camp

13 déc—1an 3 p s v e t e

TAPIS! TAPIS!!

Nous avons reçu par les derniers arrivages d'Europe un des plus beaux assortiments de **tapis** qui aient jamais été importés en cette ville, comprenant tapis d'Axminster, de Saxe, tapisseries de Bruxelles, Impériale de Bruxelles, ingrains à trois trames, tapis de Hollande et de Venise; paillassons, nattes, baguettes d'escaliers, abat-jours, couvertures pour table et piano, étoffes en crin, &c.

Les marchandises ci-dessus sont anglaises et françaises et ont été choisies dans les manufactures par un des associés. Elles seront vendues à 20 pour cent au-dessous du prix des marchandises du même genre manufacturées aux Etats-Unis.

[illegible] Meubles, étoffes pour rideaux, miroirs, corniches, porcelaine de Sèvres et de Chine, et articles de fantaisie de tous genres, à l'entrepôt d'articles de [illegible]

P. BALLARD & CO. 67, rue Royale

Tapis, Etoffes à rideaux, &c.

CHITTENDEN & DAMERON ont reçu dernièrement un nouvel approvisionnement pour compléter leur stock, et dans quelques jours seront à même d'offrir le plus beau choix de **TAPIS FINS ET COMMUNS** qui ait été importé jusqu'ici en cette ville. De fortes avantages seront offerts aux acheteurs tant dans les prix que dans les qualités.

Tentures de rue et Tapis de Wilton, nouveaux Tentures et Tapis de Bruxelles dito dessins.

Tapis impérial, 3 plis.

Tapis superfins, fins et communs, dito.

[illegible]

CHITTENDEN & DAMERON, 26, Chartres et 27, Douane

13sept—

MAGASIN DE TAPIS.

23, Rue Chartres.

[illegible]

14 déc—6 f A. BROUSSEAU & Co.

LIBRAIRIE DE LELIEVRE,

210, rue Royale.

A VENDRE, une collection de 461 barils d'ouvrages célèbres. [illegible]

[illegible]

A [illegible] par Thé. BAILLY, BLANCHARD & Co. 9 oct 22, rue Douane

VINAIGRE DE VIN BLANC—[illegible] Frères Oe. [illegible]

SARSEPAREILLE DE BULL.

Un quart de bouteille et d'une bouteille [illegible]

[illegible]

Les affligés des maladies suivantes [illegible] Serofules, [illegible] Tumeurs, [illegible] Rhumatisme, [illegible] Dyspepsie, Douleurs dans les os et aux jointures, [illegible] Bronchites, Rhumes [illegible]

BONS TEMOIGNAGES.

Le Guide-Street Journal s'exprime ainsi sur la Salsepareille de Bull.

ELLE N'A PAS D'EGALE! Cette assertion n'est point exagérée. [illegible]

Louisville, 31 mai 1849.

Mr. Jonh Bull, Monsieur.—J'ai longtemps souffert d'une forte douleur au foie, ainsi que de migraines. J'essayai en vain toutes les salsepareilles [illegible]

[illegible] F. H. OWEN.

RHUMATISME.

Que toutes les personnes affligées de cette affreuse maladie, lisent ce que suit ; elles apprendront par là ce qu'elles auront besoin d'apprendre.

M. J. Bull.—Monsieur.—J'ai été affligé pendant trois ans d'un rhumatisme des plus aigus. J'ai souffert tout ce que l'on peut souffrir. J'ai reçu tous les remèdes [illegible]

ISHAM BRIGGS.

Union-Town—Union Co. Ky.....12 Mai 1848

Du Dr. Wm. T. Prentiss

Mr. Bull.—Fai employé votre Salsepareille avec le plus grand succès dans les affections cutanées et syphilitiques [illegible]

W. T. PRENTISS, M. D.

Lewisport, Ky. 4 déc 1847.

Il serait peut-être inutile de produire de nouveaux témoignages en faveur de ce grand remède. [illegible]

AVIS AUX FEMMES.

La Salsepareille de J. Bull est un des meilleurs remèdes pour les femmes [illegible]

BEAUTÉ ET BLANCHEUR DE LA PEAU.

Avec quel plaisir nous admirons la beauté, la blancheur, la transparence de la peau, et sa couleur rosée! [illegible]

MEILLEURS TEMOIGNAGES.

QUE CELA SOUFFRE POUR TOUT AUTRE REMEDE.

M. J. Bull.—Je déclare tout les ans que je regarde votre Salsepareille comme le meilleur article qu'on ait jamais manufacturé pour la guérison des scrofules [illegible]

Louisville, 26 décembre 1848.

Dr. JAS. M. MOORE.

M. J. Bull.—J'ai employé votre Salsepareille dans plusieurs nouveaux cas de scrofules, avec le plus grand bonheur. [illegible]

Winchester, Ky. 1er février 1848.

JAS. M. MOORE.

Ces témoignages et les suivants déposent de tout son contenu sur l'efficacité de la Salsepareille de Bull.

J'ai examiné les ingrédients qui composent l'extrait de Salsepareille de J. Bull [illegible]

L. P. YANDELL, M. D.

Professeur de Chimie au Collége Médical de Louisville.

J'ai examiné la prescription pour la préparation de la Salsepareille de Bull [illegible]

Louisville, 30 mars 1849.

M. PYLES, M. D. Médecin résident attaché à l'hôpital de la Marine.

Salsepareille de Bull.—Nous avons employé une bouteille de cette Salsepareille pour la débilité générale [illegible]

Il se vend en gros et en détail chez J. Bull, à son principal bureau, 81, Quatrième rue, à Louisville Ky, et chez tous les pharmaciens de la ville et du pays, à J. WRIGHT & Co., 151, rue de Chartres.

Principaux agents pour la vente de la Salsepareille de J. Bull, à la Nouvelle-Orléans, J. Wright & Co., marchands droguistes, 151, rue de Chartres.—En gros et en détail. 4 déc

LES YEUX.

C. DUHAMEL, opticien,

Rue de Chartres, 46,

Vient d'arriver d'Europe avec un grand assortiment de **lunettes** et de verres pour toutes les vues. Il assure que toutes les personnes faisant usage de lunettes en qui ont les yeux affaiblis, trouveront chez lui des verres d'une parfaite pureté, dont l'emploi leur produira une grande amélioration dans la vue. [illegible]

[illegible] INSTRUMENTS D'ARPENTAGE. [illegible] **Balances de pharmacies** [illegible] INSTRUMENTS DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE [illegible] LANTERNES MAGIQUES et Fantasmagories de toutes dimensions [illegible]

Toutes les réparations d'instruments sont faites avec le plus grand soin et à un prix raisonnable.

On change les verres de lunettes. 2 nov 3m

Mme ROBERT,

No 138, rue Royale, encoignure Toulouse,

Informe les dames de la ville et de la campagne qu'elle a reçu par les derniers arrivages son assortiment de marchandises d'hiver, choisi dans les premières maisons de Paris. Elle en a fait l'ouverture

Lundi 8 novembre.

On trouvera chez elle tout ce que le bon goût et l'élégance peuvent réunir : Mantelets, manteaux, lingerie, dentelles, broderies, robes velours, fleurs artificielles, gants [illegible], parures de soie, parures pour bal, voiles pour mariées, évantails riches, voiles de dentelles, et une grande variété de

Chapeaux et Capottes.

Des meilleures maisons de Paris. — Mme Robert espère, comme par le passé, mériter la bienveillance que les dames ont voulu lui accorder jusqu'à ce jour, en faisant tous ses efforts pour les satisfaire. Ses prix sont modérés. 2 nov—ab

NOUVELLE OUVERTURE.

F. FRYER,

Rue de Chartres, No 54,

A l'honneur d'informer les dames qu'entre le beau choix de marchandises dont elle a déjà fait l'ouverture, elle vient de recevoir par le Robert Kelly et l'Annawan un nouvel assortiment de nouveautés en tous genres, consistant en chapeaux des dernières modes, coiffures pour mariées et autres, robes Bayadères, Albanaises, étoffes de fantaisie, confections en tous genres, sorties de bal, manteaux et mantelets riches, en ouatine, velours et drap, un joli choix de lingeries nouvelles, gilets et cols de tous styles, assortiment de rubans nouveaux, gants Jouvin, évantails, châles et voiles de dentelle, fleurs et parures, objets de fantaisie, etc. 19 nov

Mme GERBER,

Encoignure Royale et Toulouse,

A l'honneur d'informer les Dames de la ville et des environs, qu'elle a reçu par les derniers arrivages de [illegible] le steamship Wm Penn, parti le 3 novembre de New York :

Un assortiment complet de **Modes et Nouveautés** consistant en Chapeaux, Capottes, Coiffures, Dentelles, Fleurs, Gants de peau et de soie, Lingerie de Paris, Manteaux et Mantelets, ainsi qu'un grand choix d'articles de fantaisie.

Les achats ont été faits dans le choix de ces articles achetés dans les meilleures maisons de Paris, lui permettant d'espérer que toutes les Dames de sa nombreuse clientèle voudront lui continuer la bienveillance qu'elles lui ont accordée jusqu'à ce jour. 10nov—[illegible]

34, rue de Chartres, encoignure Douane

Ouverture de Modes et Nouveautés.

OLYMPE

A l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France un bel et riche assortiment de modes et nouveautés, provenant des meilleures maisons de Paris [illegible]

OLYMPE ayant mis tous ses soins dans le choix de toutes ces marchandises, ose espérer que les dames voudront bien lui continuer leur bienveillant patronage. 4 nov

N. BRADBURY SMITH,

Marchand Commissionnaire, [illegible]

A REÇU une commission pour prendre des actes et reconnaître des chèques, pour administrer de serments, prendre des témoignages, recevoir de preuves [illegible] MAINE, NEW-HAMPSHIRE, VERMONT, RHODE-ISLAND, CONNECTICUT, NEW-YORK, NEW-JERSEY, PENNSYLVANIE, OHIO, MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSOURI, KENTUCKY, TENNESSEE, CAROLINE DU SUD, CAROLINE DU NORD, MISSISSIPPI, FLORIDE & TEXAS. 22avril—1an

CIGARES et Tabac en feuilles du Mexique—[illegible]

INSTITUTIONS.

[illegible]

Cette Institution [illegible]

[illegible]

Il y a un professeur de Danse attaché à l'Etablissement.

CHEMIN DE FER DE LA Nlle. ORLEANS Et de Carrollton.

Ligne de Carrollton.—Départs des chars—De la Nouvelle-Orléans :

Chars à cheval—6 1/2 et 7 1/2 h. a. m ; 9 1/4, 10 1/2 et 11 1/2 h. a. m.

Chars à vapeur—8 heures a. m. et d'heure en heure, jusqu'à 5 h. p. m. inclusivement, en été et jusqu'à 7 h. en hiver.

De Carrollton.

Chars à cheval—5 et 7 h. a. m. ; 8, 9 et 10 heures p. m.

Chars à vapeur—7 h. a. m. ; et d'heure en heure jusqu'à 6 h. p. m. inclusivement, en été, et jusqu'à 8 1/2 h. p. m. en hiver.

Prix—15 cents. Les enfants au-dessous de 12 ans et les domestiques 10 cents.

[illegible] Les arrangements de l'été commencent le troisième lundi de février et finissent au second lundi de novembre.

Ligne de Lafayette.

Ces chars partent et s'arrêtent au Dépôt, 18, rue Baronne.

Départ des Chars.

En hiver, de Lafayette............6 1/2, 7, 7 1/2 h. a. m.

Du dépôt 18, rue Baronne 7, 7 1/2, 8 h. a. m.

En été, de Lafayette............6, 6 1/2, 7 h. a. m.

Du du dép. 18, rue Baronne, 6 1/2, 7, 7 1/2 h. a. m.

Après ces heures, les chars partent de chaque station toutes les quinze minutes, jusqu'à 8 heures du soir.

Et ensuite, à 8 1/2 heures, 9, 10 et 11 heures p. m. du Dépôt et de 8 1/2, 9 1/2, 10 1/2 p. m. de Lafayette.

Prix—10 cents, les enfants au-dessous de douze ans moitié prix.

[illegible] NOTA—Des trains supplémentaires de chars pour parties de plaisirs, assemblées, &c., partiront lorsqu'on le demandera, aux heures ci-dessus mentionnées. 13 déc—1an

DREZ

RUE DE CHARTRES, 67.

Fabrique, 37, Passage de la Bourse,

A L'HONNEUR de prévenir le public et ses clients qu'il vient de recevoir des chapeaux nouveau goût, de Paris.

AUSSI :

Un assortiment de casquettes et chapeaux fantaisie pour enfans de tous âges.

Casquettes de chasse.

Pour dames :—Chapeaux d'amazone.

Capottes noires et couleurs.

MM. les marchands de la campagne trouveront à s'assortir en chapeaux de tous genres et de toutes qualités.

VICTOR,

No 16, rue St-Charles,

Offre en vente, les articles suivants de toilette, de mode et de fantaisie, qu'il a été choisir à Paris, pour sa nombreuse clientèle :

Chemises de toile, extra-fines de Ganstes;

do Jockey club, du devants de toile;

do coton extra-fin et ordinaire; do de couleur;

Mouchoirs de fil, en soie, cravates;

Chemises de peau, en flanelle, sur coton, fil d'Ecosse;

Caleçons, flanelle, mérinos, soie, coton et toile;

Chaussettes rayées en fil d'Ecosse, soie et coton;

do anglaises écrues et blanches, en mérinos;

Cravates de fantaisie, haute nouveauté, de longues;

[illegible]

Bretelles, du meilleur goût; Bronzes; Pendules;

Fourreaux de gilet, [illegible]

Fournitures de tout genre pour coiffeurs.

SALON DE TOILETTE,

Pour la barbe et les cheveux.

VICTOR se recommande à la nombreuse clientèle qui fréquente son salon. De grandes améliorations, des embellissements y ont été faits; et il est desservi par les jeunes gens les plus capables de la ville. 8nov—ab

Modes et Nouveautés.

ISAAC SAWIN,

44, rue du Camp, au premier,

A maintenant en magasin un assortiment complet :

Capotes soie pour dames, Chapeaux paille pour dames

Ruches, Crêpes, Fleurs artificielles,

Plumes, Fourrures, Fournitures pour modistes

Passefleurs, Voilettes, Tulle épais,

Ruche, soie et coton, Epingles,

Agraffes, Coiffures, etc., etc.

A toujours en magasin un joli assortiment de chapeaux paille, communs. Tous les articles ci-dessus convaincront bien l'attention des acheteurs et seront vendus à des prix très modérés.

24nov ISAAC SAWIN, 44, rue du Camp, au premier.

A. BARBAUD,

49, rue de Chartres,

Vient de recevoir, par les derniers arrivages du Havre et de New-York, un grand assortiment de marchandises se composant notamment de :

120 douzaines gants Jouvin, variables et assortis, pour hommes et pour dames.

[illegible]

Eau de Cologne et eau de fleur d'oranger, de première qualité;

Parfumerie fine, élixir, extraits d'odeur, huile pour la toilette

Peignes écaille, façon écaille, buffle et ivoire en tous genres;

Bracelets, porte-monnaie, porte-montre, porte-cigares;

Boîtes à poudre, riches et d'un nouveau genre.

Couteaux de Naples;

Cheveux blanches et de couleur, en toile ou coton, des prix très variés.

[illegible]

Un grand assortiment d'objets nouveaux en cristal et porcelaine;

Eventails en tous genres,

Parapluies en sole et coton, de diverses couleurs.

Brosses pour habits et de toilette, de toutes façons.

Pantoufles brodées, en buffle et chamois.

[illegible]

Cannes très variées pour hommes et enfants.

Poupées de toutes grandeurs; grand nombre de jouets; chevaux mécaniques et à bascule; sabres, fusils, carabines et arbalètes; voitures pour enfants, cabriolets, calèches.

Il continue à tenir tout ce qui concerne les cheveux et à donner des leçons de coiffure; il continue aussi à vendre de l'eau de Cologne de bonne qualité à $1 50 le gallon.

Compagnie de la Poudre du Hazard.

C. T. BUDDECKE & CO.,

Agents, rue Tchoupitoulas, No 100.

Ayant été nommés agents de cette grande manufacture, nous avons l'honneur d'annoncer au commerce que nous sommes maintenant prêts à remplir promptement tous les ordres qui nous seront adressés, quelle que soit la quantité. La qualité de la poudre de la Compagnie du Hazard est maintenant réputée pour n'avoir jamais été surpassée, mais est en outre considérée supérieure à toutes les autres sur quoi ; ayant acquis la préférence partout où elle a été introduite et où elle a été connue. Cette manufacture de poudre est maintenant la plus grande des Etats-Unis. Toute colis desquels on ne sera pas satisfait seront repris, et les frais et dépenses seront remboursés. Nous avons toutes les qualités en main, en barils, demi-barils et quarts, ainsi qu'en caisses en ferblanc, très convenables pour ce marché. N'importe quelle quantité sera délivrée aux prix réguliers à bord des steamboats ou à tout autre endroit, sur un ordre laissé à notre magasin,

C. T. BUDDECKE & CO., 100, Tchoupitoulas.

9 déc—1an

CHAUDIERES A SUCRE ANGLAISES—Provenant des Forges d'Edwin Shaw, à Liverpool.

Le soussigné en main un grand et complet assortiment de chaudières à sucre en fer battu et fer fondu, guenles de fourneaux, grilles des modèles les plus réputés et des meilleurs matériaux, qu'il offre à vendre aux prix ci-dessous :

Chaudières en fer battu à 12cts la livre,

Chaudières à sirop d'un quintal en fer fondu.

36 pouces de diamètre à 7 cents le pouce,

42 à 84 do à $1 do

Gueules de fourneaux :

14 pouces à $20,

21 do à $25.

Grilles à 3 cents la livre.

Un grand nombre de planteurs ont employé ces chaudières, pendant les sept dernières années, avec une entière satisfaction.

Les ordres seront promptement exécutés.

25 nov—ab JUAN Y. DE EGANA, No 47, rue Bienville

Aux Trafiquants avec la Californie et autres.

Un MANUFACTURE de $39,500 cigares de la Havane des célèbres manufactures Monte Christo et Nueva Empresa, absolument en douane, prêts à être retirés, comprenant des Regalias, Cumones, Cazadores, Panetelas, Millar, Londres et Prensados, tous convenables pour la Californie, la ville ou la campagne. Une partie ou toute la facture est offerte en vente pour du comptant ou à terme, et les cigares seront encaissés convenablement pour être transportés.

29nov LABORDE & XIQUES, Importateurs, 38, rue Commune.

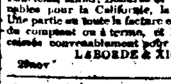

J. S. HOGAN—étant le seul agent pour la vente des Charrues de Mayesville, Kentucky, des célèbres manufactures de Hall et de Ballenger, a en magasin un grand assortiment de fonte et en fer battu, qu'il offre aux prix des manufactures.

SAVOIR :

120 charrues de Hall en fer battu, sans coutre [illegible]

[illegible]

Avec un assortiment de Quincaillerie pour [illegible]

15 fév J. S. HOGAN, [illegible] et Levée

[illegible] & Co., qui [illegible] du No 8, rue Bienville, au No 27, même rue.

W. MOREAU,

Enseigne Royale et Toulouse, 20, rue St-Charles,

A reçu par les derniers arrivages des navires Alice, Elise, Annawan, Robert Kelly et Bertrand, du Havre et Bordeaux, via New-York, Ceci des chosen... [illegible]

Il se compose de [illegible]

[illegible]

F. ALEXANDRE LANAUZE,

EN LIQUIDATION—*Vente au prix coutant.*

Le soussigné offre à vendre au No **30, rue de la Levée,** entre les rues Conti et St Louis, son stock en gros ou en détail au PRIX COUTANT. Les marchands détaillants de la ville et de la campagne sont priés de venir examiner l'assortiment.

15 oct—3m F. A. LANAUZE.

DUBUIS & CLEMENT,

Jardiniers fleuristes et pépiniéristes décorateurs,

Rue de la Levée, entre Lesseps et Pologne, près des Magasins à Tabac.

ENTRETIENNENT les jardins au mois et à la journée, font tout ce qui concerne leur état. On trouvera chez eux des assortiments de plantes et arbustes de toute espèce, à des prix très modérés.

28 sep—3 m

Aux Amateurs de BELLES VOLAILLES.

Le soussigné offre à vendre un assortiment de volailles de choix, de tous âges, comprenant toutes les plus grosses races et provenant de la plus belle collection qui ait jamais été importée dans le Sud.

Son assortiment, qui fait l'admiration de tous ceux qui l'ont vu, se compose en partie de "Cochinchinois royaux," "Shanghaïs en couleur," "Shanghaes blancs," "Shanghaes noirs," "Brahma Pootras," Quangtongs, "Poitraires épinglées," etc. etc.

Des œufs frais (pour la couvée) des qualités ci-dessus désignées, seront emballés avec soin pour l'exportation.

Les amateurs éleveurs de volailles qui désirent se procurer des races pures, peuvent adresser leurs ordres par lettres ou à directement à

VERLOIN DE GRUY, 26, rue Conti ou au No 322 rue des Remparts, entre Hôpital et Quartier où le public en général est invité à venir en examiner. 8 oct—1an

Esclaves à vendre.

Un grand choix d'esclaves de la Virginie et du Maryland est offert en vente à l'ancien dépôt des rues Esplanade et Moreau. Le nombre de ces esclaves sera maintenu à près de cent par de nouvelles acquisitions. On en achètera aussi de tous les âges.

1 nov—4m WALTER L. CAMPBELL. Ancien établissement de Slater

En magasin, récemment reçu—200 caisses Verrault Le Noilly Fils & Co.

30 caisses vermouth Aurina, &c.

200 do do Marsala Foucqu [illegible]

100 do absinthe suisse Le Noilly Fils & Co.

60 do kirsch de do do

40 do de rhum, diverses qualités.

50 paniers de Pomaral, grande bouteille.

30 do do do demi do

[illegible]

25 caisses vin de Bordeaux, Lafitte, Cos...

Les soussignés, agents de la manufacture de bière d'Ecosse de Youlon, de MM. R. Coner et Royans, ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils... [illegible]

18 nov—30f ROMAN & KERNION, No 2, Front Levée.

Reçu et à vendre par le ... [illegible] boîtes sardines, [illegible]

[illegible]

Le drawback peut être obtenu en faisant immédiatement application. HENRY VALETON, 90, rue St Louis, près Royale

En magasins et à vendre par les soussignés : 100 paniers huile d'olives, véritable. 15 caisses de 12 fromages Tête de Maure, 2 tonneaux Graves [illegible] 300 1/2 boites sardines Deffés & Co., 200 1/4 do do, 100 do champignons de Appert & Co. 25 barillets raisins verts.

6 déc FAURES & NORMAN, 31 et 35, Royale

CRACKERS-BISCUITS—A vendre en débarquement du navire et Petersburg, de Londres, 300 boîtes Crakers Biscuits de Huntley et Palmer, à vendre par FAURES & NORMAN, 33 et 35, rue Royale.

Fruits au jus—25 caisses fruits au jus et 75 caisses fruits assortis de J. Pomam, en débarquement du navire Prince Oscar, de Bordeaux, à vendre par FAURES & NORMAN, 33 et 35, rue Royale.

Habillements d'enfans.

83 MALLES habillements d'enfans, reçus par les derniers arrivages de France et du Nord, à vendre par LAGAY & LECANU, 36, rue de Chartres. 14 oct

Pardessus pour hommes.

Un magnifique assortiment reçu par le navire Eastern Queen, du Havre, à vendre par LAGAY & LECANU, 36 rue de Chartres. 6 nov

Habillements d'enfans.

125 MALLES habillements d'enfans, reçus par les derniers arrivages de France et du Nord, à vendre par LAGAY & LECANU, 36 rue de Chartres. 6 nov

Chemises d'homme.

36, rue de Chartres,

Reçu en consignation par la Belle-Assise, du Havre : 100 douzaines chemises françaises, du dernier genre, à vendre à très bas prix par LAGAY & LECANU, 36, rue de Chartres. 4 déc

A VENDRE en débarquement de la barque Brothers, venant de Bordeaux : 85 barriques vin rouge, Montgaillard & Buzet, par BOYER FRERES, Encoignure Moreau et Mandeville. 29nov

Reçu par le brick Pierre Soule :—60,000 cigares des marques La Protección, La Fortuna, La Cuba, Balsamo, Londres, La Roma, etc., etc., à vendre par FAURES & NORMAN, 33 et 35, rue Royale. 6 déc

CAISSES vides en bois et en fer blanc, à vendre chez RICHARD ALDIGE & Co., No 35, rue de Chartres. 24nov

ARRIVES par les navires Robert Kelly, Annapolis, et Annawan, du Havre, un bel assortiment de papiers, articles de Paris, soieries, foulards, mousselines de laine, mousseline, bonneterie, etc. RICHARD ALDIGE & Co., 35, rue de Chartres. 21nov

A VENDRE en débarquement du navire Bordeaux : 60 caisses vin Château Ht. Brion 1840 F. Lafitte, 50 do do do 1842 do, 50 do blanc Haut Brignac 1846 do. HENRY VALETON, 90, St-Louis. 6déc

100 Paniers Champagne bonne qualité arrivés par le navire Annapolis, en bouteilles et demi bouteilles, à vendre par RICHARD ALDIGE & Co., 35, rue de Chartres. 2nov

SARDINES—20 caisses de 100 demi-boites chacune de la marque Deffés, en débarquement et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15, rue St-Louis. 11 déc

WHISKEY—50 barils Magnolia de Pike, en débarquement et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15, rue St-Louis. 11 déc

HUILE de baleine—2,000 gallons huile de baleine blanchie, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29 Vieille Levée. 17 déc

VITRES—1,500 caisses vitres françaises et de Waterford, simples, doubles et coloriées, à vendre par W F VREDENBURGH & Co., 29 Vieille Levée. 17 déc

PEINTURES—5,000 barillets blanc de céruse, de peinture rouge, de jaune, de bleue, de noire, de grise et vert de gris, à vendre par W F VREDENBURGH & Co., 29, Vieille Levée. 17 déc

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du brick Elizabeth, de Bordeaux : 20 caisses moutarde préparée de Bergon frères, 4 douzaines chaque, flacons grand modèle, 4 caisses moutarde préparée de Bergon frères, 3 flacons chaque, petit modèle. V. & E. MAIGNAN, 25 nov 65, rue St-Louis.

A VENDRE par les soussignés en débarquement de la barque Vermont, de Bordeaux :

20 barriques vin rouge vieux Margaux pour famille.

[illegible]

V. & E. MAIGNAN, 25 nov 65, rue St Louis

A VENDRE par les soussignés en débarquement du navire Oceana, de Bordeaux : 5 barriques vin rouge Margaux, 1846, [illegible] V. F. MAIGNAN, 25 nov 65, rue St Louis.

VIN ROUGE—1500 caisses vin rouge expédié et à débarquer du navire Brothers, de Bordeaux, à vendre par R. CAHUZAC & Co., 30, Vieille Levée. 1 déc

VIN ROUGE—105 caisses Haut Sauterne, en débarquement du navire Brothers, venant de Bordeaux, à vendre par R. CAHUZAC & Co., 30, Vieille Levée. 1 déc

LIQUEURS—20 caisses liqueurs superfines en débarquement du navire Brothers, venant de Bordeaux, à vendre par R. CAHUZAC & Co., 30, Vieille Levée. 1 déc

VERMICELLI et MACARONI—150 caisses, frais, en débarquement du navire Brothers, venant de Bordeaux, à vendre par R. CAHUZAC & Co., 30, Vieille Levée. 1 déc

A MANDES—[illegible] DELVAILLE & MORENO, 24, Vieille Levée

VERMOUTH—[illegible]

VIN [illegible] F. LAMBERT. 15nov

Changement de Domicile.

Les soussignés, [illegible] rue de Canal, entre Chartres et Vieille Levée. SMITH & NORTH & Cie.

Compagnie d'Assurance [illegible]

[illegible]

CHARLES BRIGGS, [illegible]

[illegible]

Directeurs à Liverpool.

JOSEPH C. EWART—JOSEPH HORNBY [illegible]

Directeurs à Londres.

[illegible]

Compagnie d'Assurance des Négociants,

[illegible]

La Direction prévient les habitans de la Nouvelle-Orléans et du public en général que leur bureau est maintenant établi [illegible] dans le même bâtiment que la compagnie mère, elle peut assurer les propriétés contre les risques de l'incendie, qui seront payées en la direction de MM.

John Pemberton, T. J. Spear,

W. C. C. Claiborne, F. Harrison,

Allain Eustis, J. De Fougy,

J. B. Delhonde, E. Bodinier.

J. Kavanagh.

Cette Branche de la Compagnie entrera en opération le 5 de courant.

JOHN PEMBERTON, Président.

Nlle-Orléans, le 20 avril 1852.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU CRESCENT.

Conformément aux réquisitions de la charte, la Compagnie soumet le tableau suivant :

Montant des primes reçues pour l'année finissant le 12 juillet 1852...... [illegible] 24

Montant des primes sur les assurances non expirées, finissant le 12 juillet 1851......94,216 47

[illegible]

Home Mutual Insurance Company of New-Orleans.

Ayant un capital de $273,500 est prête à assurer sur le **Feu**, les risques de **Rivière et de Mer**, au bureau de la Compagnie, 44, rue du Camp.

Toute personne s'assurant à cette institution devient intéressée à son succès, et les profits sont divisés parmi les assurés à chaque [illegible]

Cette Compagnie est établie sous le principe d'assurance mutuelle, et les directeurs prennent que le fond capital ($273,500), offre une ample sécurité aux débiteurs.

Le montant de la Compagnie seront toujours ouverts et prêts à être inspectés par ceux qui voudront s'assurer.

ALEXANDER BROTHER, Président

JOHN M. OWEN, Vice-Président,

H. WHEELER, Secrétaire.

Directeurs :

John C Goodrich	John K Stuart	J G Corke
John Rodenburg	John Thomas	H V Baxter
W M Lochford	J J Green	T B Taylor
Manuel White	Saml. Stewart	W L Lanier
R W Milbank	S O Nelson	Wm Tufts
John O Woodruff	F Sinet	P de Verger
William Knox	E G Rodgers	Robb Dyas
Rufus McIlhenny	S L Levy	W Bogart
J A Bonsberry	J L Kay	W Crewfe
J E Caldwell	J P Harrison	J J Bacon
John H Owen	John Hall	

AGENCE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SOLEIL.

Nouvelle-Orléans, 10 novembre 1852.

L'ETAT suivant présente la situation actuelle de la compagnie, qui continue à assurer contre le feu, les risques de mer et de rivière.

L. MATHEWS, Agent.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SOLEIL.

New York, 1er novembre 1852.

L'état suivant des affaires de la compagnie est publié conformément à la 15me section de l'acte d'incorporation :

Primes non expirées le 4 octobre 1851......$ 266,663 52

Primes reçues pour l'année expirant le 4 octobre 1852, savoir :

[illegible]

Total des primes......$1,7[illegible]

[illegible]

Le 4 octobre dernier, la Compagnie possédait à son avoir les valeurs suivantes :

Bons et hypothèques......$ 264,000 00

Actions prises sur actions......316,461 33

Propriétés foncières......149,425 80

[illegible]

Intérêt accru sur actions, bons, hypothèques et prêts......21,593 00

Billets à recevoir......960,776 41

Comptes de primes non collectés, compris de diverses Compagnies d'Assurances, etc......37,839 08

$1,899,096 44

La direction a déclaré ce jour un dividende de vingt-un pour cent sur les primes gagnées pendant l'année finissant le 4 octobre 1852, et pour lequel des certificats seront délivrés à dater du 1er janvier prochain.

Elle a aussi ordonné le paiement de six pour cent en espèces pour l'intérêt sur les certificats délivrés et payables à dater du 1er novembre.

La direction a de plus résolu, qu'après avoir réservé un million de piastres, les certificats de profits délivrés pour l'année 1848, et vingt-cinq pour cent pour ceux de 1849, seront payés aux détenteurs ou à leurs représentants légaux, à dater du 21 décembre prochain. À cette date les susdits intérêts cesseront.

Par ordre de la direction :

JOHN WHITEHEAD, Secrétaire

10 nov—ab

RICHARD ALDIGÉ & Co.,

35, rue de Chartres.

Reçu par les navires Eagle, Lemuel Dyer et Eastern Queen, du Havre, et Lepland, de Liverpool, les articles suivans :

Chemises de couleur; devants de chemises.

Gilets de tricot, blancs, roses et mélangés.

Caleçons tricot; vestes marseillaises, doublées.

Chaussettes laine, coton blanc et écru.

[illegible]

Cols de tous genres; cravates fantaisie.

Foulards des Indes.

Draps, cachemir, satin noir.

[illegible]

Bretelles de toutes qualités.

Gants de peau, de soie, etc., pour hommes, femmes et fillettes. Bas de soie, de fil d'Ecosse.

Un assortiment de lingeries, façon anglaise.

Dentelles, Blonde, Valenciennes.

Tulle Bruxelles, Malines, Point d'Esprit.

Châles, fichus, broches, soie, laine, cachemire.

[illegible]

Mouchoirs de batiste brodés pour femmes et fillettes.

Mouchoirs de batiste pour hommes.

Mousseline de laine, unie et à bandes.

Barpour, tartan, damassé et étamine.

[illegible]

[illegible] de Paris et de parfumerie. 7 oct

En débarquement du navire Brothers, venant de Bordeaux.

[illegible]

R. LAMBERT, 68, rue des Magasins.

Reçu du Havre [illegible]

Th. BAILLY BLANCHARD & Co, 22, rue de la Douane

A louer—La grande maison de résidence No 165, rue Conti, à deux [illegible]

VENTES JUDICIAIRES

[illegible]

CINQUIEME COUR [illegible]

[illegible] JAMES P. FREERT, Shérif.

[illegible] COUR du District Judiciaire—Paroisse de St-Tammany, No 2950 [illegible]

Désigné, sous le [illegible] dans l'îlet borné par les rues de la Girod, St-Pierre et [illegible]

16déc—[illegible] Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feu Frederick Bofmann

PREMIERE COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 9,062.—En vertu d'un ordre devant moi rendu le 2 décembre 1852, à moi adressé par l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente publique le jeudi 16 décembre 1852, à 4 1/2 heures P. M., au magasin de débit situé rue Jefferson, No 33, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de :

Un lot de Cuivre, [illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. JAMES P. FREERT, Shérif de la paroisse d'Orléans.

16déc—11,15,18

Marguerite Bergue vs. Antoine Lafarge.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 2806—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi 18 de janvier 1853 à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de :

Cinq lots de terre, [illegible] et le No 2, situés dans le [illegible] et l'étude de A. Ducatel, notaire, du 23 novembre 1847.

Les lots Nos [illegible] sont contigus et mesurent chacun 45 pieds de face à la rue de l'Indépendance et 95 pieds de profondeur [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent [illegible]

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant au moment de l'adjudication.

JAMES P. FREERT.

17 déc—27 jv 18 Shérif de la paroisse d'Orléans

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible] Hulsted Humes & Cie. vs. les mêmes, No 4659—En vertu de trois writs de fieri facias [illegible] je procéderai le mardi, 28 de janvier 1853, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de :

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. JAMES P. FREERT.

17 déc—27,7,18 Shérif de la paroisse d'Orléans

AVIS JUDICIAIRES.

Alexandre Lemoge vs. ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nlle Orléans—Il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers d'Alex. Lesoge ait lieu par-devant Théo. Guyol, notaire public, vendredi le 30 courant à 10 heures A. M., pour délibérer sur les conditions de la vente des biens de l'insolvable.

Pour copie conforme, bureau du greffier de la dite Cour de District, le 17 décembre 1852.

19 déc K. LOEW, Dep. Greffier.

James Fraser vs. ses créanciers.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le syndic de cette faillite, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds qui sont distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. OCTAVE MOREL. 18 déc—3en10 Député Greffier

Succession de Bernard Lavigne.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Théodore Rousseau, administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués en conformité.

Par ordre de la Cour. OCTAVE MOREL. 1 déc—3en10 Député Greffier.

Succession de John Dietrich Crotte.

PREMIERE Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 2,202—Attendu que Jean Salzenia a présenté une pétition à la Cour aux fins d'être [illegible]

Par ordre de la Cour, ALF ROUSSEAU, 16 déc—3en10 Greffier.

Succession de Samuel Shakespear

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués en conformité.

Par ordre de la Cour. OCTAVE MOREL. 1 déc—3en10 Député Greffier

[illegible]

Par ordre de la Cour, OCTAVE MOREL, 15 déc—3en10 Député Greffier

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Mrs. Ann Gwinney a présenté une pétition à la Cour [illegible]

Par ordre de la Cour, OCTAVE MOREL, 16 déc—3en10 Député Greffier

Succession de R. G. Hobbs.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds qui sont distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. OCTAVE MOREL, 15 déc—3en10 Député greffier

Succession de Jean Cannon

PREMIERE Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 2224—Attendu que Edmond Marsh a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle de cette succession.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à [illegible] la demande du pétitionnaire ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour, ALF. ROUSSEAU, 14déc—3en10 greffier

Jouets et articles de fantaisie.

E. LUSSAN,

Rue Royale, No 102, près l'encoignure Conti,

Prévient sa clientèle et le public en général qu'il vient de recevoir un joli assortiment de marchandises de fantaisie, telles que lingerie, broderies pour dames, porte-monnaies pour hommes et dames, coiffures en perles pour théâtres et bals, éventails, peignes, brosses, etc., etc.

Jouets d'enfans de toutes sortes, qu'il offre à vendre au plus bas prix.

Mme LUSSAN

Prévient sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir de Paris un superbe assortiment de COSTUMES DE BALS pour hommes et pour dames, qu'elle offre à louer exclusivement pour bals de société, aux prix les plus modérés.

BRODERIES en or et en argent.

Mme Lussan se charge aussi, sur commande, de broderies or, argent, soie, etc., sur coiffures, gilets de bal, ornements maçonniques, robes, châles, etc.

15 nov—3m

MARCHANDISES SECHES,

Botter, Mouillers et Chapeaux,

Encoignure Magasins et Commune, Nos 11 et 13.

Les soussignés ont maintenant en main et continueront à recevoir d'Europe et du Nord, un grand assortiment de marchandises sèches américaines et européennes, convenables pour ce marché, et qu'ils offrent à vendre à des conditions avantageuses.

Leur stock de marchandises sèches comprend les articles suivants :

COUVERTURES pour nègres, françaises et anglaises.

COTON de Lowell 3/4, 6/4.

COTON blanc et écru 3/4, 7/8, 4/4.

LINSEYS et JEANS du Kentucky et de Glasgow.

LINSEYS à carreaux pour domestiques.

FLANELLES blanches, rouges, jaunes, rouge et vertes.

COTONNADE et DENIMS épaisses et légères pour habitation.

MOUCHOIRS MADRAS et imitation pour négresses.

SATINETS bleus, noirs et mêlés.

CALICOS, guinghams, coton et bordeaux rouges.

CALICOS mérinos, ALPACCAS et bombasines anglaises.

BAS, chemises de peau, coloquers et GANTS anglais.

BAS et chaussettes allemands.

MOUSSELINES SUISSES, à carreaux, blanche, en coton et à bandes.

TOILE D'IRLANDE.

BRETELLES en gomme élastique, cols, dentelles, etc.

PARAPLUIES en soie et coton.

Ils offrent aussi en vente un assortiment complet de BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX, manufacturés pour eux.

Chaussures du Massett,

Pour enfants et jeunes gens, de toutes grandeurs.

Bottes.

En peau de veau et kip; de la bonne, pour habitations et pêcheurs, etc.

Brodequins.

En cuir pesant, peau de veau et de bœuf, de toutes qualités, pour hommes, jeunes gens et enfans.

Souliers, Brodequins et souliers.

Pour dames, demoiselles, enfans et servantes, de toutes qualités.

Chapeaux et Casquettes.

De tous genres, grandeurs et qualités pour hommes, jeunes gens et enfans, et tels convenables pour ce marché. Les acheteurs sont respectueusement invités de venir examiner notre stock avant de faire leurs achats.

15déc NORTH BROTHERS.

Marchandises par [illegible], pour le Mexique.

En débarquement du navire Lapland, de Liverpool :

6 caisses Brillantes; 12 caisses Crosa,

6 caisses Estampillas; 5 caisses Mouchoirs Veroso,

Aussi—50 colis de marchandises par St. Cloudland, en toile à chemises et à draps, d'Irlande; serviettes, [illegible] huckabacs, diaprés, osnaburgs, toile de Russie, &c, &c.

21sept—12 C. B. GRAHAM, No 66, rue Gravier

HOPITAL LUXEMBOURG,

Rue [illegible] Hopital [illegible]

CET établissement fondé par le Dr. C. A. LUZENBERG et conduit par lui avec succès pendant 16 ans, est maintenant sous la direction du Dr. J. RHODES. Cette maison [illegible]

[illegible]

Pour plus amples informations, s'adresser à l'hôpital ou au Dr. J. RHODES, 15 sept—1an [illegible]

MATCHES.

L. [illegible] de L. à Guillemette [illegible]

[illegible]

ROUS de Paris, par le navire Brunswick, [illegible]

J. DOLBON.

VENTES DE CE JOUR.

[illegible]

PAR J. B. BLACHE & Co.

[illegible]

SAMEDI [illegible], entre les rues Girod, [illegible]

[illegible] 18 déc

Meubles! Meubles!

PAR R. M. MONTGOMERY & Co., encanteurs.

Il sera vendu à jour aucun magasin d'encan, No 57, rue du Camp, samedi, 18 du courant, à 10 heures du matin, [illegible] un grand assortiment de meubles neufs et de seconde main, comprenant : lits de bois de rose, acajou, et noyer noir, [illegible]

Aussi, Aussi, [illegible] 18 déc

Succession de Mme Mathilde Levy Ainsworth.

PAR J. A. BEARD & MAY, *Encanteurs,*

En vertu de deux ordres ou décrets de l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, rendus dans la succession de Mme Mathilde Levy Ainsworth, décédée, en date du 2 septembre 1852, homologuant les procédures d'une assemblée de famille, convoquée le 27 octobre 1852, par-devant William Shannon, notaire public à la Nouvelle-Orléans, et composée des parents et amis de Aline Levy Ainsworth, Ann Elizabeth Ainsworth et Martin Lucien Ainsworth, enfants mineurs de Albert Child Ainsworth et de Mathilde Levy Ainsworth, tous deux décédés, recommandant une vente aux enchères publiques de certains biens appartenant aux dits enfants, situés à la Nouvelle-Orléans, des propriétés ci-dessous décrites, appartenant aux dits enfants en vente, à l'Arcade de Banks, rue Magazine, le **Samedi 18 Décembre 1852, à Midi,** les propriétés ci-dessous décrites, appartenant aux susdits enfants mineurs, savoir :

1° Une négresse nommée Rose, âgée d'environ 50 ans.

2° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

[illegible]

Conditions de la vente.

[illegible]

Actes de vente pardevant William Shannon, notaire public, aux frais des acquéreurs.

7 déc—11 J. A. BEARD & MAY, Encanteurs. 10 nov—20, 27—dc 11, 18

Vente de Syndic.

Peter Conrey vs ses créanciers.

PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs.

SAMEDI 18 décembre 1852, à midi, il sera vendu à l'Arcade de Banks, rue Magasin, conformément à un ordre de l'honorable J. N. Lea, Juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 8 mars 1852 et d'après les instructions de M. E. Bernard, syndic de la faillite de Peter Conrey, les actions suivantes abandonnées par lui à ses créanciers :

Cinq cent quarante actions du fond capital de la Compagnie de l'Hôtel St Charles sur lesquelles $10 par action ont été payées et $15 par action restant dues.—Les dites actions s'en soumises à un paiement de $5.537 principal et intérêts.

Maison en bois de valeur, Située Promenade Dryades vis-à-vis le nouveau Marché.

PAR M BARNETT Jr. & FRERES.

SAMEDI 18 décembre 1852, à midi, il sera vendu à l'Arcade de Banks, rue des Magasins,

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Dryades, Hercules, Euterpe et Terpsichore, mesurant 32 pieds face à la rue Dryades sur 127 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. La maison est un bon bâtiment, en [illegible]

AUSSI :

Deux certains lots de terre adjacents le lot ci-dessus et mesurant chacun les mêmes dimensions, [illegible]

Conditions—1/3 comptant, balance à 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

Actes de vente pardevant A Barnett, not. pub. aux frais des acquéreurs. 7 déc

Avis.

GUSTAVE PORÉE, LÉON GIRARD

PORÉE & GIRARD,

Marchands commissionnaires,

Importeurs de Vins, Eaux-de-vie, Liqueurs, &c. &c. &c.

Rue St-Louis, No 7,

près la rue Vieille Levée.

J. B. FREAU, A. COUTURIE, TH. CAPITAINE.

J. B. FREAU & Co.,

Négociants Commissionnaires.

No 33, rue Gravier, NOUVELLE-ORLEANS

FREROS FRERES,

247 et 249, rue Royale, encoignure Dumaine, **Importeurs de produits d'Europe**

Et marchands de comestibles en gros et en détail.

J. W. DEVERE,

MARCHAND en gros de bottes et souliers, **No 3, rue des Magasins, Nouvelle-Orléans, et No 75, rue Fulton, Boston.**

PAUL PECQUET,

AVOCAT,

43, rue du Camp, encoignure Camp et Gravier.

D. BORNIO Jr.,

Marchand Commissionnaire et Importateur de cigares, tabac et café de la Havane.

RUE GRAVIER, No 34

PAUL JUGE FILS. C. FAISY.

PAUL JUGE FILS & Co.,

IMPORTEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE, HUILE D'OLIVE &c. &c. &c. ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,

21 fév 27 rue St-Louis

B. TALAMON,

Seul agent de la marque d'eau-de-vie HENRY SURGEN 1800 et 1821.

21 sep 182 et 186, rue Royale.

R. M. MONTGOMERY & Co.,

ENCANTEURS,

du Mart Auction, 57, rue du Camp.

TRAFICANTS EN MEUBLES.

Jours d'encan : **mardi, jeudi et samedi.**

[illegible] On s'occupera avec promptitude des ventes du dehors.

John Hall. *W. E. Rodd.*

HALL & RODD,

NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,

No 1, Front Levée, Nlle Orléans

A louer pour fin de novembre courant

Trois appartements au-dessus de la pharmacie Avasis et Levis, encoignure Royale et Bienville; de ces appartements, deux se trouvent actuellement occupés par les bureaux de M. P. Soulé.

18nov S'adresser sur les lieux

A LOUER—Pour quelques années, la **Raffinerie de la Louisiane,** située sur la Levée, 3me district, à environ un mille et demi au-dessous de la rue du Canal. Les chaudières à vide et la machine sont au complet. Il y a dans l'établissement, une grande quantité de charbon animal, des moules à sucre de toutes dimensions, ce ne sont tout ce qui est nécessaire au commerce en grand du sucre raffiné. Une distillerie en très bon état est également attachée à l'établissement. Grâce à la grande étendue de la façade et à un bon wharf, les marchandises peuvent être embarquées promptement, sans frais de transport.

Pour plus amples détails s'adresser à JUAN Y. DE EGANA, 8nov 47, rue Bienville

A LOUER.

Une maison à trois étages, en briques, située rue Royale No 150, entre Toulouse et St-Louis. Les clefs en seront livrées le premier novembre prochain.

Les clefs en seront livrées immédiatement. S'adresser à EDWD. SHIFF & Co, 30sept—3ps No 129, rue de la Commune.

A LOUER—Une maison construite en bois située sur la Promenade Triton, entre Baronne et Philippa, ayant toutes les commodités possibles comme résidence d'une famille. On pourra en donner possession immédiatement. S'adresser au No .76, rue Girod, ou à WILLIAMSON, ZARATIN & Co, 30 1/2, rue Poydras

MAISONS PONTALBA

A LOUER.

Le haut de la maison formant l'encoignure de la rue de Chartres et de la Place Jackson.

Le haut de la maison rue Condé, No 13.

Ces deux résidences sont magnifiques et admirablement situées.

Le haut de la maison rue de Chartres No 15.

Le haut de la maison rue Condé, No 13.

Ces deux maisons sont immédiatement attenant aux maisons formant les encoignures de la Place Jackson.

Cinq autres hauts de maisons sont les seuls à louer.

S'adresser à EUG. ROCHEREAU & Co. 4nov— 17 & 19, rue St-Louis

A Louer,

A dater du 1er novembre prochain, les deux magasins de la maison maintenant en construction à l'encoignure Canal et Baronne, convenable pour magasin de nouveautés, marchands de modes, etc. C'est une des meilleures localités de la ville, et adjacente au dépôt du chemin de fer de Lafayette et Carrollton.

—Aussi—

TROIS BUREAUX, dans la même bâtisse, faisant face à la rue Baronne. Pour les conditions s'adresser au club du Pelican, 25, Canal. 2 juil

EN débarquement du navire Oceana, venant de Bordeaux :

40 barriques vin rouge C. C. Quaprias, 1846,

15 do do J. G. Poinsac, 1848,

5 do do C. C. Le Mission, 1847,

160 caisses vin rouge C. C. Haut Brion La Mission, 1841, 1844, 1846, 1848, à vendre par CAVELIER & MAXENT, 14 nov 169, rue Royale

POMMES—150 barils en débarquement et à vendre par GECOOME, VOORHIES & Co, 15, rue Tchoupitoulas.

A MANDES—[illegible] de Terragone, à vendre par GECOOME, VOORHIES & Co., 15, rue Tchoupitoulas.

WHISKEY—300 barils [illegible] en débarquement et à vendre par GECOOME, VOORHIES & Co., 15, rue Tchoupitoulas.

CHANDELLES DE L'ETOILE—150 caisses chandelles, en débarquement et à vendre par GECOOME, VOORHIES & CO., 15, rue Tchoupitoulas.

SU[illegible]

FOULARDS [illegible] par F. LOISON 18nov

VENTES A L'ENCAN.

Vente de Livres d'étrennes, classiques, &c., Cartes géographiques et généalogiques des rois de France et d'Angleterre.

POUR COMPTE DE QUI IL APPARTIENDRA.

PAR J. EUGENE TOURNÉ, encanteur.

LUNDI 20 décembre 1852, au No 22, rue Conti, il sera vendu, immédiatement après la succession, une facture de Livres d'étrennes se composant des ouvrages suivans : Eléments de philosophie, Traité d'orfèvrerie, Fastes universels, Métamorphoses d'Ovide, Nicholson, Mécanicien anglais, Chateaubriand, les Quatre Stuart, les Natchez, Mélanges, etc. etc.

Aussi : une caisse cartes géographiques et généalogiques des rois de France et d'Angleterre. 16 déc

Succession de John A. Webber.

PAR MORPHY & NEVIUS. D. E. MURPHY, Encanteur.

VENDREDI, 24 du courant, à 10 heures du matin il sera vendu à l'encan, au No 134, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable 5me Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 8 courant,

Tous les effets mobiliers appartenant à la susdite succession, comprenant : Meubles, linge de table, vins, argenterie et faïence. Aussi : Un lot de granit.

Conditions :—comptant. 24 déc

Vente de propriétés, à l'amiable.

PAR J. A. BEARD & MAY, No 8, Arcade de Banks.

UN beau magasin en briques, rue St-Charles, près la rue du Canal;

Cinq magasins en briques, bien bâtis, rue du Cirque, près la rue Hevia;

Un magasin à trois étages, en briques, au Bank Place;

Un magasin rue de Chartres, entre Conti et Saint Louis;

Trois belles maisons de résidence, en briques, rue du Canal près la rue des Remparts;

Une maison de résidence de prix, et en briques, rue des Remparts, près la rue Bienville;

Une belle maison de résidence dans la rue Constance;

Une maison de résidence, à deux étages et en briques, dans la rue Constance;

Une maison de résidence dans la rue Dauphine;

Une belle maison de résidence, à deux étages et en briques, rue du Canal, entre les rues du Cirque et Philippa;

Une maison de résidence, à trois étages et en briques, rue Julia, en face du marché Pre-Marie;

Plusieurs maisons en bois et à deux étages, situées dans les rues Barthélemy, Julie, St-John, Robin, Hercules et Tremé;

Une magnifique maison de résidence, à trois étages et en brique, rue Carondelet, près la rue Poydras;

Une maison de résidence pour famille, rue Carondelet;

Une maison neuve à deux étages, rue Perdido, près la rue St-Pierre.

Toutes les propriétés ci-dessus mentionnées sont situées dans le premier et le second district.

Une magnifique maison de résidence, avec des terres bien améliorées, dans la partie supérieure de Lafayette, près du chemin de fer;

Une maison à deux étages et en briques, rue des Marais;

Plusieurs maisons en bois, à deux étages, rues Mélpomène, Jackson, Chesnut, St-Marie et Maltilbres;

Plusieurs maisons de campagne, rues Bourbon, Bordeaux, Première, Félicité et Pusperides;

Deux beaux terrains dans la rue Mayaffré;

Plusieurs lots [illegible] Dryades, Rousseau et Ste Marie;

Deux habitations de prix à la Terre-aux-Boeufs;

Une belle habitation à environ 20 milles en dessous de la ville;

Une habitation de prix, ainsi que les esclaves, dans la paroisse St Bernard;

Une habitation de prix, ainsi que les nègres, dans la paroisse Plaquemines;

Trois habitations, ainsi que les [illegible] dans la paroisse Plaquemines;

VIN DE MALAGA doux et [illegible] en débarquement du [illegible] à vendre par FOS DE FUENTES & Co., 8 déc 23, Vieille Levée

VINS ROUGES—40 barriques vins supérieurs pour famille, à vendre par FOS DE FUENTES & Co., 23, Vieille Levée. 9 déc

VENTES DE CE JOUR.

Eau-de-Vie française, Vins, Cigares, &c. PAR BERNARD TURPIN.

[illegible]

[illegible]

Conditions à la vente. 17 déc

Capotes [illegible]

PAR VINCENT & Co.

[illegible] rue Bienville.

[illegible] 17 déc

Madère! Madère!

PAR BERNARD TURPIN.

SAMEDI 18 décembre 1852, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'encan, pour le compte de qui il appartiendra, au magasin No 20, rue Vieille Levée,

[illegible] Madère,

14 quarts do.

Conditions à la vente. 16 déc

Esclaves de prix.

PAR MORPHY & NEVIUS.

SAMEDI 18 du courant, à midi, il sera vendu à l'Arcade de Banks :

ROWENA, griffonne, créole, blanchisseuse et repasseuse, âgée d'environ 26 ans, et ses deux enfants, Caroline, âgée d'environ 4 ans, et Henrietta, âgée d'environ 2 ans et demi.

EMELINE, négresse, créole, blanchisseuse et repasseuse, âgée d'environ 21 ans.

Ces esclaves ne sont pas vendus à cause de défauts : elles sont fortement recommandées, et sont garanties des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions : Comptant. 16 déc

Vente positive d'un Café et Billard.

PAR FERNANDEZ & DOMINGON.

Bureau, Passage de la Bourse, No 51.

SAMEDI prochain, 18 du courant, à 4 1/2 heures de l'après-midi, à l'angle nord des rues d'Orléans et du Levée, il sera vendu au fonc, le dit établissement, bien situé et bien achalandé, sans réserve aucune.

Conditions—Comptant. 16 déc

VENTES A L'ENCAN.

PAR M. BARNETT Jr. & FRERE.

IL sera vendu mardi 21 du courant, à 11 heures du matin, à leur magasin d'encan, encoignure Chartres et St-Louis, par ordre et pour le compte des gardiens du port, et pour le compte de ceux que cela concerne :

R. B. S. 308, 1 caisse jouets assortis, avariés à bord du navire Annawan, venant du Havre. 18 déc

Vente positive de Vins et Whiskey d'Ecosse.

PAR M. BARNETT Jr & FRERE.

Il sera vendu lundi, 20 du courant, à midi, au magasin No 16, rue Toulouse, entre Royale et Bourbon :

10 petites barriques vin d'Oporto par de 18 gal. chaq.

3 do do do do do 35 do.

3 do do do et de Bourgogne.

10 caisses Xérès jaune de 2 douzaines chaque, de première qualité (vins Xérès de Duff Gordon) importés par une des premières maisons de Cadix.

1 puncheon bons whiskey Ecossais (marque Ardbeg Islay).

Les vins sont garantis purs et véritables. Le Xérès jaune est particulièrement recommandé aux familles.

Conditions :—Toutes sommes au dessous de $300, comptant; au-dessus de cette somme, billets à quatre mois de la [illegible] à la satisfaction du vendeur 17 déc

Champagne! Champagne!

PAR BERNARD TURPIN.

MARDI 21 décembre 1852, à 10 1/2 heures, il sera vendu à l'encan, au magasin de MM. Frehn, Clegg & Co., No 121, rue de la Commune

250 paniers champagne, de diverses marques

Conditions à la vente. 15 déc

Vente importante.

Grande construction en briques, à trois étages solidement bâtie à l'encoignure des rues Royale et St-Pierre.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

MARDI, 21 décembre 1852, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis,

Un lot de terre avantageusement situé à l'encoignure des rues Royale et St-Pierre, mesurant 64 pieds de face à la rue Royale, sur une profondeur de 60 pieds et face à la rue St-Pierre. Ensemble une grande construction en briques à trois étages, contenant trois magasins au rez-de-chaussée et une vingtaine de chambres plus ou moins dans les étages supérieurs. Le tout sujet à un bail expirant le 31 octobre 1854, à raison de $1400 par an, dont les opérations étant aux frais du locataire.

Conditions—Un quart comptant et la balance à un, deux et trois ans, en billets endossés à la satisfaction et garantis par hypothèque sur la dite propriété jusqu'au final paiement [illegible]

L'acte de vente pardevant J. Agaisse notaire public, aux frais de l'acquéreur. 14 déc

VENTES JUDICIAIRES

Succession de Jean Baptiste Tueson.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Quatrième District judiciaire—Paroisse St-Jacques—En vertu d'un ordre de vente, daté 2 décembre 1852, et à moi adressé par la Cour du Quatrième District Judiciaire, dans et pour la paroisse St-Jacques, dans l'affaire susdite, j'offrirai en vente publique le mercredi 5 janvier 1853, à 10 heures A. M. sur l'habitation de feu J. B. Tueson, les propriétés mobilières et immobilières suivantes, savoir :

1o—Une certaine habitation établie en sucrerie, située dans la paroisse St-Jacques, rive gauche du fleuve [illegible]

[illegible]

Termes et conditions de la vente :

[illegible]

Ventes positives [illegible]

Parc-Ste-Jacques, 3 décembre 1852. ANT. WEBRE, Encanteur

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour du Neuvième District, Paroisse de la Pointe-Coupée.

Dans l'affaire de la succession de Jean Laurans et Mélanie Laurans, décédés.

En vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour du Neuvième District judiciaire, dans et pour la paroisse de la Pointe-Coupée, Etat de la Louisiane.

Le soussigné administrateur des successions Jean Laurans et Mélanie Laurans, offrira en vente publique, à l'encan, au plus offrant et dernier enchérisseur, le mercredi, cinquième jour du mois de janvier 1853, sur les lieux, à deux heures du matin, la propriété ci-après, dépendant des successions de Jean Laurans et Mélanie Laurans, décédés :

Une habitation faisant face de huit arpents à la Fausse-Rivière, sur quarante de profondeur, bornée d'un côté par l'habitation de Michel Olinde et de l'autre côté par celle de Mlle Artémise Coutu, sur la quelle habitation il y a une Sucrerie, avec des moulins à vapeur, une maison de résidence, cabanes et autres bâtisses, etc.

Termes et conditions de la vente :

Cette vente sera faite à un crédit de un, deux, trois, quatre et cinq ans, à partir du jour de la vente. L'acquéreur devant fournir ses billets avec bonne caution in solido portant intérêt à huit pour cent l'an, après échéance jusqu'à final paiement, et hypothèque spéciale réservée sur la dite propriété.

Pointe-Coupée, le 27 novembre 1852. A. PROVOSTY, 6 déc—auli Administrateur

CHARLES BYRNE,

Manufacturier d'objets en cuivre,

tole et ferblanc,

ET MARCHAND DE

POELES, GRATES, BARRES DE GRATES, &c.,

46 rue Tchoupitoulas, 46,

A constamment en main un assortiment complet de **Ferblanterie et d'articles en cuivre, poëles, tuyaux de poëles, &c.**

Et en exécute sous le plus bref délai, à des prix raisonnables.

[illegible] Le plus grand soin sera donné aux ordres qui lui parviendront de la ville ou de la campagne. 14déc

U. A. POLLARD. C. W. POLLARD. ALF. ROUSSET

URIAH A. POLLARD & Co.,

No. 76, rue du Canal, entre Chartres et Levée,

NOUVELLE-ORLEANS.

IMPORTATEURS DE QUINCAILLERIE, *Parfumerie, Brosserie, Jouets, Peignes, Articles de Fantaisie.*

Les marchands de la Ville et de la Campagne sont invités à venir examiner leur assortiment, avant de faire leurs achats.

VERMOUTH—100 caisses, Le Noilly Fils & Co., à vendre à $4 75 cts la caisse, en débarquement du navire Cumberland, de Marseille, par FRED. LOISON, 24, rue Douane. 1déc

VIN MUSCAT—300 caisses, Jourdan Brive & Co., à vendre à $2 25 cts la caisse, en débarquement du navire Cumberland, de Marseille, par FRED. LOISON, 24, rue Douane. 1déc

FRUITS A L'EAU-DE-VIE—50 caisses assorties, à vendre en débarquement du navire Brothers, de Bordeaux, par FRED. LOISON, 24, rue Douane. 1déc

VIN ROUGE—100 barriques, en débarquement du navire Brothers, de Bordeaux, à vendre par FRED. LOISON, 24, rue Douane. 1déc

VIN BLANC—40 barils en débarquement du navire Brothers, de Bordeaux, à vendre par FRED. LOISON, 24, rue de la Douane. 1déc

R[illegible]—[illegible] à vendre par AVET FRERES, Coin Bienville et Levée

M[illegible] AVET & BROTHERS, coin Bienville et Vieille Levée

M[illegible] à vendre par AVET FRERES, Coin Bienville et Levée.

EN débarquement de la goëlette Cornelia, de la Havane [illegible] DELVAILLE & MORENO, 24 Vieille Levée.

A VENDRE par la barque [illegible] [redacted]

[illegible]

DANS [illegible] & Co. [illegible]

VENTES A L'ENCAN

JOUETS! JOUETS!

PAR J. B. BLACHE & CO.

LUNDI, 20 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77 :

8 douzaines balles JOUETS assortis

Conditions—Comptant. 15déc

Vente de Linge fait.

PAR J. B. BLACHE & CO.

LUNDI 20 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77 :

Un assortiment de linge fait comme suit : Habits, redingotes, paletots, vestes et surtouts en castimir, en drap, drap-pilote et castorine; gilets de dessous en coton, drap, cachemire et satin; chemises en mérinos, chemises en coton, etc. etc. 16 déc

Articles de fantaisie convenables pour étrennes.

PAR M. BARNETT Jr. & FRERE.

IL sera vendu mardi, 21 courant, à dix heures A. M. à leur magasin d'encan, encoignure Chartres et St-Louis :

Une variété d'objets en porcelaines et cristaux, services plaqués, boîtes à ouvrage, cabarets, [illegible] joujoux en faïence, etc. etc., des pendules et des pendules françaises.

La vente est sans réserve.

On pourra examiner les objets, lundi au magasin d'encan. 16déc

Succession de Veuve J. Gravier.

PAR P. E. TRICOU.

En vertu d'un ordre de l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 17 décembre 1852, il sera vendu le MARDI, 11 janvier 1853, à l'Arcade de Banks, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir :

Deux lots de terre situés dans le faubourg Annonciation de cette ville, Premier District, désignés par les Nos 1 et 2 dans l'îlet compris entre les rues Prytanée, Euterpe, Terpsichore et Nayades, conformément à un plan dressé par C. A. de Armas, architecte, le 4 septembre 1852, en 60 pieds [illegible] chacun, mesure française : 26 pieds, 3 pouces de face à la rue Prytanée, [illegible] pieds [illegible] sur une profondeur de 120 pieds, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Termes et Conditions : Un tiers comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets satisfaisants et assurés par hypothèque, et portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de l'adjudication jusqu'à leur échéance, et, en cas de non paiement, huit pour cent jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant Octave De Armas, notaire, aux frais des acquéreurs.

16déc—16jv 16

Wm. J. Freeman vs. ses créanciers

PAR J. M. WEYMOUTH, Encanteur.

MERCREDI, 22 décembre, à quatre heures de l'après-midi, il sera vendu, sans évaluation, au No 61 rue Jefferson, entre Chartres et Levée, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 6 décembre 1852, un certain lot de [illegible], billets et autres réclamations abandonnés par le dit insolvable, et comprenant : une créance [illegible] Aussi, 20 caisses de chapeaux de paille, un lot de meubles de bureau et les biens-meubles contenus dans son bureau.

Conditions comptant. [illegible]

Succession de Joel Small.

PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs

IL sera vendu à l'encan, mercredi 19 janvier 1853 à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, à la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. M. Buchanan, juge de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 14 décembre 1852, la propriété et l'esclave ci-dessous décrits, appartenant à la succession de Joel Small et autres, et désignés dans l'inventaire de la dite succession, savoir :

Un lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 1er District, dans l'îlet compris entre les rues Tchoupitoulas, Girod, Commerce et Lafayette, désigné par le No [illegible] sur un plan par Louis Bringier, voyer, le 24 avril 1835. Le dit lot mesure 24 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, [illegible]

[illegible]

Actes de vente pardevant [illegible]

Succession de veuve François Barilleau, Paroisse Assomption.

IL sera offert en vente [illegible], encanteur dans et pour la paroisse Assomption.

Une **Habitation** établie en sucrerie mue à vapeur, [illegible]

[illegible]

Les esclaves en trois termes égaux.

17nov—17 20 21 27 30 4 7 11 14 18

POUR LA CALIFORNIE.

DIRECTEMENT POUR SAN FRANCISCO VIA ASPINWALL ET PANAMA.

SEULE LIGNE POUR LE TRANSPORT DE LA MALLE.

Compagnie de la malle du Pacifique.

Jours réguliers des départs : 7 et 21 de chaque mois.

Le magnifique steamer PHILADELPHIA, commandé par le capitaine McGowan, de la marine des Etats-Unis, partira du wharf, en face de la place Jackson, Mercredi, 22 décembre, à huit heures précises du matin, pour Aspinwall, Navy Bay, et la correspondance à la compagnie de la malle du Pacifique, partant de Panama pour San Francisco & Portland, en Orégon.

Il n'y aura aucun retard à Panama.

Le chemin de fer de Panama est maintenant complétement [illegible]

[illegible]

Des billets pour tout le voyage, dans les chambres et l'entrepont, pourront être obtenus à l'agence.

Pour frêt ou passage, s'adresser à ARMSTRONG, HARRIS & Co., 42, rue Natchez

8 nov

Compagnie de Steamships de la Malle des Etats-Unis.

Directement POUR NEW-YORK—La Havane et le [illegible]

Le beau steamer [illegible] CHEROKEE, du port de 2,000 tonneaux, sous le commandement du capitaine BAXTER, de la marine des Etats-Unis, partira de son wharf, vis-à-vis la Place Jackson, avec la malle des Etats-Unis, samedi, le 11 décembre, à 8 heures précises du matin.

Pour fret ou passage, s'adresser au bureau de la Compagnie, 95, rue des Magasins

JAMES R. JENNINGS, 1déc Agent

POUR PHILADELPHIE,

Compagnie de Navigation à Vapeur de Philadelphie.

Le magnifique steamship STATE OF GEORGIA, du port de 1200 tonneaux, capt. John E. Walton, a commencé ses voyages réguliers et partira de Savannah le Mercredi 15 juin, et après cette date tous les mercredis intermédiaires, soit : le 16 et 30 juin, 14 et 28 juillet, etc.

Ce navire a été construit pour la vitesse, la solidité et l'agrément, et offre de nombreux avantages aux voyageurs.

Passage à la Chambre, pour Philadelphie, $25

Billets pour tous les points jusqu'à New York $25

Entrepont, $8

Pour fret ou passage, s'adresser à

PADELFORD, FAY & CO, agents à Savannah

MIRON & MARTIN, agents, à Philadelphie

3mai—1an

Ligne de Steamers de New-York à Savannah.

Une fois par semaine.

Les magnifiques steamers neufs FLORIDA, Capitaine LYON, ALABAMA, Capitaine LUDLOW

Partiront de Savannah et de New-York, tous les samedis. Ces steamers sont du port de 1300 tonneaux, et sont insurpassables pour la sécurité, la vitesse et le confort.

Ils partent de Savannah en même temps que les steamers MARION et SOUTHERNER, partent de Charleston et arrivent à New-York aussitôt qu'eux.

[illegible] Passage à la Chambre $25, payable avant d'embarquer.

Agents : PADELFORD FAY & CO., Savannah. SAMUEL L. MITCHELL, 194, Front St. New York

6mai

Paquebot Régulier Pour les Attakapas

Pour Franklin, Bayou Black, Bayou Boeuf, [illegible], Pattersonville, Centreville, Franklin et toutes les places intermédiaires.

[illegible] PEARL capitaine BOARDMAN, partira positivement pour les ports ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au pied de la rue Bienville, ou à

JOHN E. HYDE, 14, Poydras

Le PEARL fera régulièrement, pendant la saison, les voyages ci-dessus. Les propriétaires porteront la plus grande soin au fret qui leur sera confié. 14déc

Pour les Attakapas

Le steamboat très connu et bon marcheur RED RIVER, capitaine DAVIS, est prêt à recevoir du fret et partira dimanche, 19 courant, à midi. Il prend du fret et des passagers pour la Nouvelle-Ibérie, Franklin, Centreville, Pattersonville, Bayou Boeuf, l'embouchure du Bayou Black, et tous les ports intermédiaires. Pour plus amples informations, s'adresser à

HALL & RODD, No 4, Front Levée

Le Red River est en très bon état et continuera ses voyages pendant toute la saison. 18 déc

Pour les Attakapas—Le bateau à vapeur UNION, capitaine [illegible], partira dimanche 19 courant, à midi.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HALL & RODD

18 déc No 4, Front Levée

Pour les Attakapas—Le beau steamer, très rapide, ANNA No 2, capitaine J. L. Lasalle, partira pour les Attakapas TOUS LES MARDIS, à midi, prenant du fret et des passagers pour St. Martinville, la Nouvelle-Ibérie, Franklin, Centreville, Pattersonville, et tous les ports intermédiaires.

L'Anna No 2 a été complétement remis à neuf et les propriétaires n'ont épargné ni les soins ni l'argent pour le rendre aussi agréable que possible.

Les passagers et les expéditeurs peuvent être assurés que la plus grande attention sera portée aux intérêts qui lui seront confiés.

Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à Ch. De BLANC, 13 déc—6m 14, Douane

PAQUEBOT DE LA COTE.

Pour Bayou Sarah, Portland, [illegible], Waterloo, Baton Rouge et tous les ports intermédiaires.—Les propriétaires du steamer à vapeur E. D. White ont acheté le nouveau et magnifique steamer BELLA DONNA, pour faire le voyage de la côte, à partir du 1er septembre prochain. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir, et de Bayou Sarah tous les MERCREDIS, après l'arrivée des chars de [illegible]. J. H. MORRISON & Co, agents, 28fé—1an No 1, Front Levee.

AVIS est par le présent donné aux personnes qui voudraient besoin de faire monter ou descendre des bateaux chargés ou non, ainsi que des navires, que le bateau à vapeur DANIEL BOONE, entièrement réparé à neuf, et d'une force supérieure, fera régulièrement trois voyages par semaine, de la Nouvelle-Orléans à la ville de Plaquemine, Iberville. Ce bateau se prête [illegible] pour les prix [illegible]. S'adresser à PAUL LACROIX, 8 mai rue Toulouse

Pour le Havre—Le navire paquebot régulier de première classe, REBECCA, capitaine Sawyer, ayant une partie de son chargement engagé, recevra immédiatement. Pour balance du fret ou passage, ayant d'excellents emménagements, s'adresser à bord, en face de la rue St-Louis, 2me district, ou à H. V. BAXTER, 14 déc No 25 rue Carondelet

[illegible]—Devant partir le 15 [illegible] Le navire paquebot [illegible] CHARLES [illegible] pour [illegible]